

Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 10 JUIN 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 10/06/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 31 mai 2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (vote à compter de la délibération N°2) M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence, vote à compter de la délibération n°2) Mme Yolande HANVIC Excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE)	DELIBERATION N°20.BU-2024-06-10 PLESCOP ZAC Park Nevez	Opération n°160 Echange foncier avec les Consorts BRIEL
---	--	---

Par concession d'aménagement en date du 19 janvier 2017, la Commune de PLESCOP a confié à EADM la réalisation de la ZAC Park Nevez pour une durée de 12 années à compter de sa date de prise d'effet.

Par avenant n° 1 à la concession d'aménagement signée le 20 novembre 2020, EADM a cédé le contrat à l'Office Public de l'Habitat du Morbihan, qui s'engage purement et simplement à reprendre les droits et obligations d'EADM vis-à-vis de la collectivité concédante.

Dans le cadre des accords fonciers sur la ZAC Park Nevez à PLESCOP, deux actes ont été enregistrés en octobre 2018 portant sur :

- La cession, par la Commune de PLESCOP aux Consorts BRIEL, de 6 terrains à bâtir au sein du programme de la ZAC Park Nevez.

1^{er} terrain : parcelles AE 223 et 226 // 2^{ème} terrain : parcelles AE 224, 227 et F2379 // 3^{ème} terrain : parcelles AE 228 et F 2380 // 4^{ème} terrain parcelles AE 229 et F 2381 // 5^{ème} terrain : parcelles AE 230 et F 2382 // 6^{ème} terrain : parcelles AE 231 et F 2382.

- La cession, par les Consorts BIREL à EADM (aujourd'hui Morbihan Habitat), du terrain AE 220.

En octobre 2018, la société EADM a signé un protocole transactionnel avec les Consorts BRIEL afin de garantir la viabilisation de ces six terrains.

Dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale de ladite ZAC, des investigations complémentaires ont été menées en 2021. Ces dernières ont révélé une augmentation de l'emprise des zones humides sur le périmètre de ZAC. Deux terrains à bâtir cadastrés parcelles section AE 223, 226, 224, 227 et section F 2379 se retrouvent désormais en tout ou partie en zone humide et ne sont donc plus constructibles.

Afin de respecter le protocole d'accord signé en 2018, et après échange et acceptation par les consorts BRIEL, en échange des deux terrains devenus non constructibles à la suite de la nouvelle délimitation des zones humides, Morbihan Habitat cédera deux terrains à bâtir, issus de la division de la parcelle F 2395 en cours d'acquisition par Morbihan Habitat auprès de la Commune de PLESCOP.

Le prix de cession respectera le prix consentis à l'époque à hauteur de 5€/m².

Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024

Les assiettes foncières ci-après désignés seront échangées :

Vendeur	Acquéreur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition
Consorts BRIEL	Morbihan Habitat	AE n° 223 et 226	307 m ² et 110 m ² soit 417 m ²	En cours	4 170 €
		AE n° 224,227 et F 2379	156 m ² , 128 m ² et 133 m ² soit 417 m ²		

Vendeur	Acquéreur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition
MORBIHAN HABITAT	Consorts BRIEL	F 2395p	412 m ²	En cours	4 170 €
		F 2395p	429 m ²		

L'avis de France Domaine a été sollicité.

La fiscalité associée à cet échange foncier sera déterminée lors de la signature de l'acte chez le notaire.

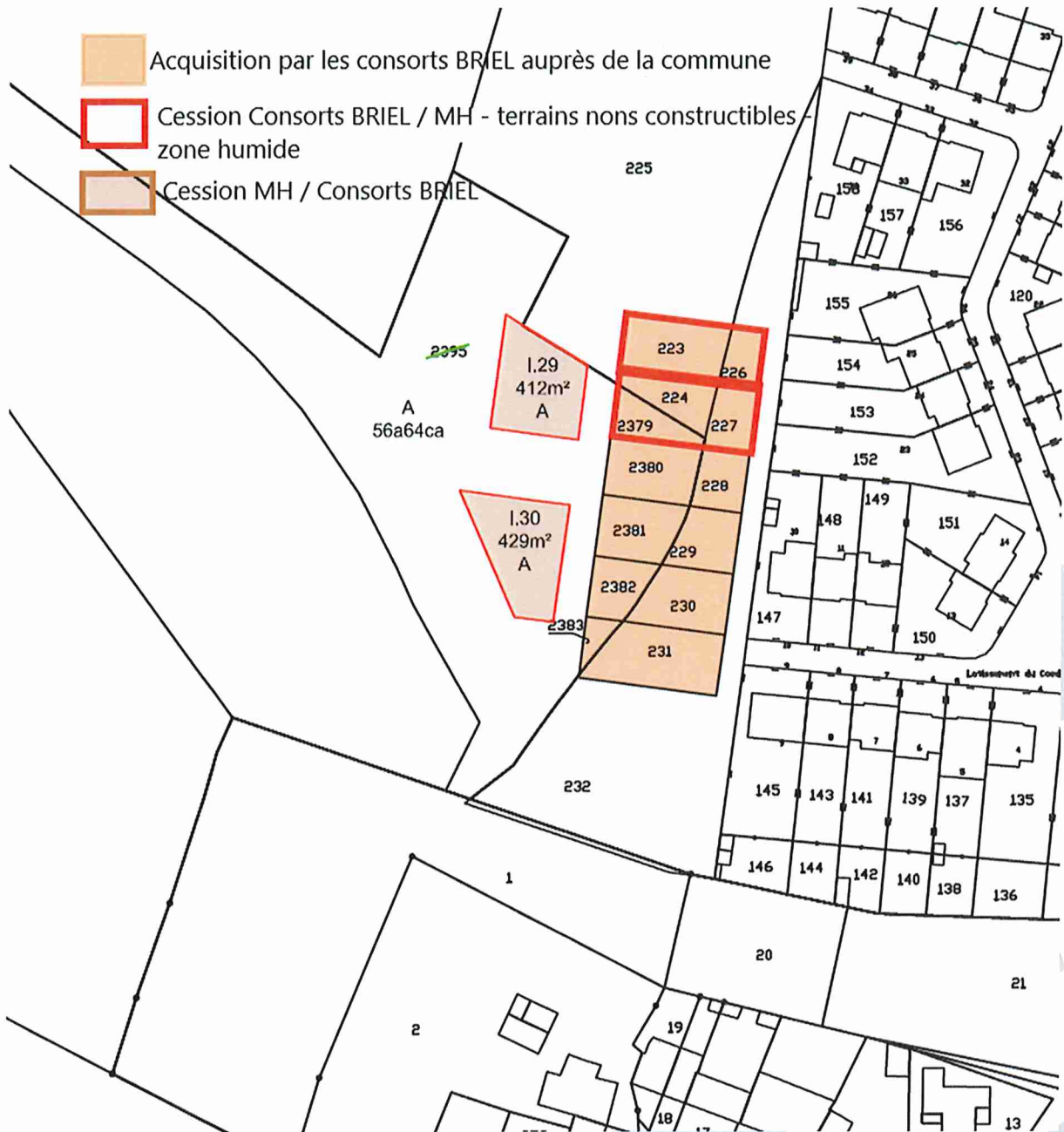
Les frais de division et frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de Morbihan Habitat.

L'acte de cession sera rédigé par Maître Jean-Dominique ROCHE, notaire à VANNES, avec la participation de Maître Jean-Christophe CABA notaire à SÉNÉ représentant les Consorts BRIEL.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- autorise l'échange foncier des parcelles ci-dessus, moyennant le prix de 4 170 €,
- autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.

Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024



Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024

